

*Monsieur Serge LAHONDES, Adjoint Délégué à l'Environnement,*

*Expose à l'Assemblée :*

*La Municipalité du Muy souhaite structurer ses actions et avoir une vision prospective et collective de la gestion de son territoire. C'est la raison pour laquelle elle désire s'engager dans une dynamique « Agenda 21 local » de façon à mettre en place un mode de développement conciliant respect de l'environnement, éthique sociale et innovation économique.*

*Un « Agenda 21 local » est un programme concerté d'actions à court, moyen et long termes visant à interagir sur les trois piliers fondamentaux de la société, en intégrant à la fois et à tout moment les préoccupations économiques (production de biens et de services durables), sociales (lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale) et environnementales (protection de l'environnement et sauvegarde de la planète).*

*Un « Agenda 21 » est également un document qui articule un diagnostic partagé, une stratégie hiérarchisée à moyen et long terme et des actions pilotes immédiates.*

*Enfin, Un « Agenda 21 » est une démarche visant à définir et à hiérarchiser les orientations et les actions labellisées « Développement durable » pour toutes les compétences de la Ville.*

*Ses traductions sont multiples : sensibilisation/formation au concept du développement durable, administration éco-responsable, éco-achat dans le cadre des marchés publics, participation citoyenne, construction HQE (Haute Qualité Environnementale), déplacements « doux », aménagement du territoire (PLU), politique de la ville, politique de l'environnement, ... .*

*Aujourd'hui, dix-sept ans après le Sommet de la Terre de Rio (1992), la plupart des régions, des départements et des communes françaises sont engagés dans le développement durable. Partout en France, les initiatives se multiplient pour construire une société plus efficace, plus humaine et plus durable.*

*Ainsi, l'intérêt de la Commune du Muy et de ses habitants est de s'engager dans une démarche respectueuse de l'environnement, socialement plus équitable et économiquement innovante ;*

*Demande l'avis de l'Assemblée.*

***Le Conseil Municipal,***

*Où l'exposé de Monsieur Serge LAHONDES, Adjoint Délégué à l'Environnement, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

*Décide du lancement de la démarche Agenda 21 tel que prévu dans le document annexé à la présente délibération.*